

SAINT-MARTIN

AVIS PUBLIC AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARTIN

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, SIMON LECLERC, secrétaire-trésorier & directeur général de la Municipalité de Saint-Martin :

QU'à la séance du 4 octobre 2021, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, le conseil municipal de Saint-Martin a adopté le règlement suivant intitulé :

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 84-2021

QUE toute personne intéressée peut venir en prendre connaissance au bureau de la municipalité de Saint-Martin, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Martin ce 5 octobre 2021.

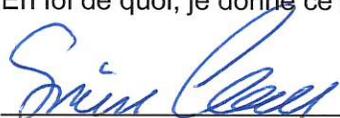


M Simon Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Simon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Martin, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 13 h et 14 h de l'après-midi, le 5 octobre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce **5 octobre 2021**.



M Simon Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier